

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-94

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2022-94

**Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation des rapports
annuels du délégant, des délégataires et de la régie - Activité Stationnement et
Exploitation du service public de la fourrière - Année 2020**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation des parcs de stationnement métropolitain est assurée par quatre opérateurs selon deux modes de gestion :

- La gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants société BP3000, société SNC des Grands Hommes et société Central Parcs ;
- La gestion directe avec la régie METPARK dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, les délégataires et la régie ont communiqué les rapports annuels d'activité 2020, lesquels sont annexés à la présente délibération.

Par ailleurs, un rapport annuel d'activité stationnement portant sur l'année 2020 vous est soumis et est annexé à la présente délibération.

I. LES QUATRE EXPLOITANTS

I.1 -La régie METPARK

La régie METPARK a été créée en date du 5 avril 2004 et son activité stationnement a commencé le 1er mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle assure la mission d'exploitation de 30 parkings, dont 28 sites propriétés de la Métropole ou de compétence métropolitaine, représentant une capacité de 12 373 places dédiées au stationnement des véhicules légers. Il est à noter que le parc global de la régie a quasiment doublé en 10 ans.

Depuis le 1er janvier 2011, la régie METPARK assure la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service Public Administratif (SPA).

D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au

stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement sur le périmètre de Bordeaux Métropole.

I.2 –La société BP3000

Le contrat BP3000, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années, et il est actuellement exploité par la société BP3000. Les modalités prévoyaient la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny ainsi que la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et enfin Place André Meunier.

I.3 -La société Central Parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public, qui a débuté le 17 février 1989 et prendra fin le 9 février 2026, porte sur la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian. La société délégataire Central Parcs appartient historiquement au groupe Vinci construction. Cependant, son actionariat a été modifié en 2018 avec une intégration de cette société au groupe Indigo, qui assurait déjà par ailleurs l'exploitation du parc délégué via un contrat de prestations de services par l'intermédiaire de sa filiale Indigo Park.

I.4 – La société des Grands Hommes

Par traité de concession du 14 juin 1988, la ville de Bordeaux, substituée par Bordeaux Métropole suivant décision de transfert du parc et de la concession en 2015, a délégué à la Société en Nom Collectif du Parc des Grands Hommes, filiale dédiée pour ce contrat du groupe Indigo, la construction et l'exploitation du parc de stationnement de 454 places (dont 44 places hors concession données à bail) sur 6 niveaux, place des Grands Hommes, pour une durée de 33 ans (2021).

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS METROPOLITAINS AU 31/12/2020

Les parcs propriété de Bordeaux Métropole ou de compétence métropolitaine représentent une capacité de 16 634 places véhicules légers dédiés, hors places affectées à l'activité fourrière, réparties sur 34 sites au 31 décembre 2020 (Bourse Jaurès étant comptabilisé pour un parc).

Parmi ces sites, un ouvrage public, propriété de la régie métropolitaine, a été nouvellement mis en exploitation au Grand Parc (secteur Ravezies) à Bordeaux en 2019 (355 places).

La majorité de l'offre de stationnement de compétence métropolitaine se situe en ville centre de la Métropole et est majoritairement exploitée par la régie métropolitaine (28 sites représentant 11 531 places dédiées au stationnement véhicules légers contre 6 sites représentant 4 103 places véhicules en concession).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et par la réouverture du parc Salinières, plus d'un an après l'incendie l'ayant détruit.

IV. LES PRINCIPAUX IMPACTS ET RESULTATS 2020

1. Crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation horaire des parcs et par voie de conséquence le chiffre d'affaires de l'ensemble des exploitants.

Au-delà, elle a entraîné une présence plus accrue et permanente de squatteurs, parfois agressifs et toxicomanes, dans certains parkings de l'hypercentre, et particulièrement le parc Victor Hugo où la situation a conduit à une augmentation du sentiment d'insécurité des usagers et du personnel et à des dégradations des équipements et de l'état de propreté de l'ouvrage.

Globalement, ce phénomène n'est pas nouveau et à accompagner le développement de l'attractivité de la métropole. Il a nécessité le renforcement des moyens de sécurité des exploitants qui ne peuvent cependant résoudre seuls sur le long terme cette problématique sans le concours ponctuel des forces de police.

2. Réouverture du parc Salinières

L'année 2019 avait été marquée par un sinistre d'envergure du parc Salinières faisant suite à un incendie d'origine criminelle déclaré le 18 mai 2019, lequel a provoqué la fermeture immédiate et prolongée du parc ainsi que l'arrêt de la circulation du tram C sur la plateforme située au-dessus du parc de stationnement.

Le délégataire, assumant les risques et périls de l'exploitation et bénéficiant par ailleurs d'une assurance couvrant la totalité des dommages sur l'ouvrage et une partie des pertes de recettes, a mis en œuvre de manière réactive et efficace un programme de remise en état du parc et a organisé le « relogement » des abonnés sur d'autres parcs.

Suivant des travaux de consolidation de l'ouvrage par étaieage de l'ensemble des niveaux et rampes, notamment pour la remise en circulation rapide du tram C, une phase de reconstruction de l'ouvrage, intégrant la mise en place d'un sprinklage, a débuté en suivant et s'est poursuivie sur la majeure partie de l'année 2020 et malgré la période de pandémie.

Le parc a, suivant avis favorable de la commission de sécurité, réouvert fin octobre 2020.

3. Politique tarifaire

A l'exception des parcs gérés par la régie métropolitaine compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification des parcs métropolitains est décidée par le Conseil de la Métropole sur proposition des exploitants et en fonction de l'économie des différents contrats, ce qui explique les différences tarifaires qui peuvent être observés au-delà de l'emplacement des parcs. Les tarifs principaux concernent la fréquentation horaire et la fréquentation abonnés.

La tarification horaire a connu une modification générale sur l'ensemble des parcs au 1er janvier 2016 pour mettre en place la tarification au quart d'heure. Ce changement avait globalement conduit :

- à une baisse de la majorité des pas sur la grille jour, favorable aux usagers,
- à une revalorisation du forfait nuit avec une application progressive sur la première heure, pour compenser la baisse sur la tarification jour et préserver l'économie des contrats.

Les tarifs de la totalité des parcs gérés par les délégataires et la régie ont été reconduits sur 2020 sans évolution par rapport à 2019.

4. Fréquentation

Depuis 2017, l'activité globale des parkings de Bordeaux Métropole connaît un recul de la fréquentation horaire du fait des nouvelles pratiques de mobilité après une période d'augmentation culminant en 2016. Dans ce contexte et après une année 2019 impactée par les manifestations relatives aux gilets jaunes et aux retraites, l'année 2020 connaît à

nouveau un recul sans précédent du fait de la crise sanitaire avec une baisse de fréquentation très importante sur les mois de confinement (jusqu'à plus de 95%).

Dans ce contexte, le ticket moyen en recul chez tous les exploitants, et la fréquentation annuelle « horaires » enregistre des baisses de -24% à -37% suivants les exploitants en prenant en compte les principaux parcs de l'hypercentre et du quartier Mériadeck.

PARKINGS HORAIRES	USAGERS HORAIRES			TICKET MOYEN	
	Tickets horaires	Horaires % 2020/2019	Horaires % 2020/2016 (année max)	Ticket moyen €HT	Ticket moyen HT % 2020/2019
Bilan à FIN DECEMBRE 2020 parkings BM					
2020 12 parkings hypercentre tous exploitants: BJJ Tourny Jullian Ghommes Gambetta PBERland République Victoire Mériadeck 8mai45 FMédoc ET Hugo	2 309 752	-28,0%		non produit	non produit
BP3000 - Transdev park tous parcs BJJ Tourny Meunier Salinières	699 489	-36,5%	-44,6%	6,25	-3,6%
Central parcs / SNC Grands Hommes Indigo bilan des 2 parcs Jullian GHommes	244 749	-30,3%	-43,7%	5,69	-1,6%
Metpark tous parcs	1 950 299	-28,3%	-27,7%	3,57	-12,6%
Metpark 8pks hypercentre Bx: Gambetta PBERland République Victoire Mériadeck 8mai45 FrontMédéc et Hugo	1 383 030	-23,5%	-30,4%	3,05	-10,2%

La fréquentation « abonnés » n'a en revanche pas connu d'évolution aussi marquée que la fréquentation horaire. La tendance à la hausse, observée depuis 2017 sur l'offre résidents se poursuit et les reculs enregistrés sur les abonnements pendulaires lors des deux premiers confinements se limitent à 3% sur les principaux parcs de l'hypercentre et du quartier Mériadeck.

PARKINGS	RESIDENTS		PENDULAIRES	
	Nombre abonnés résidents	Abonnés résidents %2020/2019	Nombre abonnés pendulaires	Abonnés pendulaires %2020/2019
Bilan à FIN DECEMBRE 2020 parkings BM				
2020 12 parkings hypercentre tous exploitants: BJJ Tourny Jullian Ghommes Gambetta PBERland République Victoire Mériadeck 8mai45 FMédoc ET Hugo	3030	+6,1%	4080	-3,1%
BP3000 - Transdev park tous parcs BJJ Tourny Meunier Salinières	1555	-9,8%	1060	+0,8%
Central parcs / SNC Grands Hommes Indigo bilan des 2 parcs Jullian GHommes	110	+6,9%	273	-13,1%
Metpark tous parcs	3071	+9,1%	5819	+1,9%
Metpark 8pks hypercentre Bx: Gambetta PBERland République Victoire Mériadeck 8mai45 FrontMédéc et Hugo	1754	+14,3%	2801	-3,3%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 26 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter les termes du rapport annuel présenté,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte des rapports annuels d'activités stationnement des délégataires et du rapport annuel d'activités stationnement et fourrière de la régie METPARK portant sur l'année 2020.

Article 2 : d'adopter les termes du rapport annuel stationnement de Bordeaux Métropole portant sur l'année 2020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Béatrice DE FRANÇOIS</p>
---	---